

# Compte-rendu de la réunion de conseil

du 6 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le 6 du mois de juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

De présents : 10

Et de votants 13 (dont 3 pouvoirs)

Etaient présents :

Mesdames Martine Frogeais, Anne-Marie Morlier, Chrystèle Lefevre, Pauline Saglio,,

Messieurs Pierre Melot, Gilbert Georgeault, Dominique Grégoire, Arnel Godais, Michel Melot, Benoit Poulain.

Absents excusés :

Bernadette Combettes, Samuel Tavvry, Isabelle Denis, Yves Lehuero Kerisel, Laurence Morice

Laurence Morice donne pouvoir à Pauline Saglio

Samuel Tavvry donne pouvoir à Martine Frogeais

Yves Lehuero Kerisel donne pouvoir à Dominique Grégoire

Secrétaire de séance : Anne Marie Morlier

Ordre du jour :

1) **Outil de repérage et Traitement de l'Habitat Indigne (ORTHI)**

La loi portant Engagement National pour le logement (ENL) et les priorités d'actions et d'organisations du délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal Logées crée l'obligation de mettre en place un observatoire nominatif des logements et locaux indignes et non décents dans chaque département

Cet observatoire sera alimenté entres autres par l'outil national de repérage de traitement de l'Habitat Indigne (ORTHI).

Pour réaliser ce recensement il faut transmettre au service des logements de Vitré l'ensemble des procédures relatives au traitement de l'habitat indigne et non décent.

Un état des maisons insalubres a été fait par la commission bâtiment.

• <b>Pour : 13</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

2) **Cours d'arts floral**

Aurélié BIDEL se propose d'amener des cours d'art floral une fois par mois par tranche horaire de 2 heures à Moulins. l'animation pourrait débuter courant septembre 2015 et pour cela elle aurait besoin d'une salle pour ses cours . La commune propose le prêt d'une salle de la commune a titre gratuite jusqu'au 31.12.2015.

Après délibération, le conseil décide de prêter une salle de la commune gratuitement jusqu'au 31.12.2015.

• <b>Pour :13</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
-------------------	---------------------	-------------------------

3) **Convention TAP centre social et office des sports**

Les TAP continueront à partir de la rentrée scolaire prochaine.

Une convention et les tarifs sont à valider pour l'année 2015-2016

Il a été décidé de faire un partenariat avec :

- Le centre social : coût annuel est de : **5880€**
- L'office des sports : coût annuel est de **5687.28 €**

les membres des commissions du conseil, un courrier sera adressé à l'office des sports, pour que leurs animations répondent aux activités demandées.

Concernant le centre social, il a été constaté un manque de programme dans les animations.

Après délibération, le conseil valide la reconduction des conventions pour l'année 2015/2016.

• <b>Pour : 13</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

#### 4) **Déclaration d'intention d'aliéner**

Une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise par Maître Pierik ANDRÉ, Notaire à Piré sur seiche, relative à la vente de la propriété sise au Lieu-dit « le pont », 2 rue des peupliers, cadastrée section B N° 672, B N° 673, B N° 678 et B N° 679.

La commune a le droit de préemption sur ce secteur.

Après délibération, le conseil décide de ne pas préempter.

• <b>Pour : 0</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
-------------------	---------------------	-------------------------

#### 5) **Convention Ecole Boistrudan-Moulins**

Monsieur BIGUIER de la DDEC 35 a transmis une convention de réciprocité entre Moulins et Boistrudan pour un double réseau pédagogique Intercommunal regroupé (RPI-R).

la convention en cours de rédaction, reprend les points suivants :

- Les 2 communes s'engagent à financer les élèves à hauteur équivalentes : pour la 1<sup>er</sup> année, c'est la tarif de la préfecture qui sert de référence. Pour la 2<sup>ème</sup> année, le coût d'un élève sur la commune de Moulins
- Les 2 communes s'engagent à accompagner le périscolaire (cantine, garderie, tap)
- A la rentrée 2016, les 2 communes ne financeront plus les élèves scolarisés dans les écoles extérieures.

Le vote de cette convention sera reporté au prochain conseil.

• <b>Pour : 0</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
-------------------	---------------------	-------------------------

#### 6) **Argent de poche**

Les communes proposent un job pendant les vacances scolaires quand on a entre 16 et 18 ans : c'est le principe d'Argent de Poche.

Les missions proposées sont les suivantes :

Travail administratif, classement, ménage à la mairie, enregistrement des livres à la bibliothèque, arrosage des fleurs, entretien des rues communales ou encore des allées du cimetière...

Le principe est simple : les communes proposent des missions de 3 heures à des jeunes de 16 à 18 ans dans la limite de 5 missions / mois. Chaque chantier de 3 h est indemnisé 15 €.

Les jeunes sont encadrés par un agent de la commune ou un élu.

Les communes participant à cette opération sont : Visseiche, Rannée, Moutiers, Vitré, Etrelles, Chateaugiron, ...

Pour l'instant ce dispositif n'est pas soumis aux cotisations Urssaf mais pourrait l'être en 2015, c'est une question qui est en discussion depuis quelques mois.

Le Conseil Municipal donnera son avis sur le lancement du dispositif argent de poche sur la commune et sur la création d'une commission chargée de gérer le dispositif et de lancer l'appel à la candidature.

Après délibération, le conseil valide la mise en place du dispositif « argent de poche ».

• Pour : 13

• Contre : 0

• Abstention : 0

## 7) Frelons asiatiques

Présentation du Powerpoint élaboré par le FGDON concernant les frelons asiatiques

3 juillet 2015 : le Conseil Communautaire a validé la signature d'une convention de partenariat entre Vitré Communauté et la FGDON

Contenu de cette convention :

FGDON coordonne la lutte : a formé des entreprises selon un protocole précis de destruction, a négocié de leur part des tarifs, met en place une plateforme téléphonique chargée de recevoir (des référents communaux ou autres personnes) les signalements de nids et de commander l'intervention des entreprises, faire un bilan mensuel des destructions

Vitré Communauté communique à la FGDON les coordonnées des référents communaux ainsi que le nom des prestataires de destruction souhaités, prend en charge la moitié du coût de destruction quand le nid est sur domaine privé uniquement, **demande à chaque commune de prendre en charge la destruction des nids sur domaine public.**

Dominique GREGOIRE a suivi à une réunion d'information sur le frelon asiatique organisé par FGDON. Il faut signaler à la mairie toute suspicion de nid de frelon asiatique et ne pas détruire soi-même les nids de frelons.

L'intervention pour la destruction d'un nid est payante. La moitié est pris en charge par Vitré Communauté.

Concernant la prise en charge financière par la commune de moulins, la question est reportée au prochain conseil, en attente des tarifs.

• Pour : 13

• Contre : 0

• Abstention : 0

## 8) Montant de l'attribution de compensation

L'attribution de compensation constitue pour Vitré communauté une dépense obligatoire.

Elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres.

L'attribution de compensation (AC)= Produits transférés (produits fiscaux mais également certaines dotations de compensation – Charges transférées (compétences exercées par l'intercommunalité).

**Suite à la réunion du CLECT du 17 juin 2015, Vitré communauté souhaite que les communes délibèrent sur le montant d'attribution de compensation définitive.**

Après délibération, le conseil valide le montant de l'attribution de compensation.

• Pour : 13

• Contre : 0

• Abstention : 0

## 9) Création poste d'adjoint technique principal de 1 ère classe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la CAP (comité administrative paritaire) et la CTP a émis un avis favorable de pour l'avancement de grade de M. FESSELIER pour le poste d'adjoint technique principal de 1 ère classe. Par conséquent, il est souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

territoriaux,

- Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire (CAP) du 23 mars 2015

- Vu l'avis de la commission technique paritaire (CTP) du 8 juin 2015

Le conseil municipal donnera son avis sur :

- ✓ De fermer le poste d'adjoint technique principal de 2ème classe au 01/03/2015
- ✓ De créer à compter du 01/03/2015 un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe, échelle 6 de rémunération, de 35 heures hebdomadaires,
- ✓ L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- ✓ les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

Le conseil valide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique.

• <b>Pour : 13</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

#### 10) **Création d'une régie d'avance dans le cadre du dispositif « argent de poche »**

Monsieur le Maire exposera au conseil municipal qu'il est nécessaire de créer une régie d'avance afin de pouvoir rémunérer les jeunes participant au programme « Argent de poche », à chaque fin de chantier. Il précise que le trésorier de la Guerche de Bretagne a déjà donné son accord à une telle régie et demande l'autorisation au conseil municipal pour pouvoir créer cette régie d'avance

Le conseil municipal donnera son avis sur les points suivants :

- D'autoriser M. le Maire à créer une régie d'avance pour la rémunération des jeunes participant au dispositif « Argent de poche »
- D'autoriser M. le Maire à prendre un arrêté de nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant
- De mentionner l'existence de cette régie tant que le dispositif aura lieu
- De mentionner que le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1000€
- D'indiquer que le régisseur versera auprès du comptable public assignataire, la totalité des pièces justificatives de dépenses tous le mois.
- De préciser que le reçu du paiement sera délivré aux jeunes exclusivement à la mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat
- D'ajouter que les jeunes devront avoir entre 16 et 18 ans et qu'ils seront encadrés par les agents des différents services ou des élus.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

Le conseil valide à l'unanimité la création de la régie et donne l'autorisation à Mr Le Maire, de signer les documents nécessaires.

• <b>Pour : 13</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

#### 11) **Projet d'achat de l'école**

Une négociation est en cours avec la congrégation des Sœurs de la providence de Ruillé, propriétaire de l'école actuellement.

Mr le maire nous explique le rendez-vous qu'il a eu avec les sœurs de la congrégation et nous informe que le prix demandé est de 177 600 €. Des dossiers de demandes de subventions (communautaires, exceptionnelles) doivent être établis courant du 2<sup>nd</sup> semestre 2015.

voir le Maire demande l'autorisation aux conseillers de signer le compromis de vente place du RPI Moulins- Boistrudan, et l'obtention des financements (subventions et emprunts)

Si le projet n'aboutit pas, le diocèse maintient l'école privée de Moulins.

Après délibération, le conseil accorde à Mr le Maire l'autorisation de signer le compromis de vente avec les réserves.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

12) **Proposition d'expérimentation de la démarche BIMBY (Build in my back yard : « construire dans mon jardin »)**

Le projet « BIMBY » est à l'origine un projet de recherche visant à la définition d'une nouvelle filière de production de logements dans les communes. Ce projet propose une nouvelle stratégie de développement des bourgs et agglomérations reposant sur le concept de densification par la maison individuelle.

L'étude proposée par le syndicat d'urbanisme du pays de Vitré et réalisée par un cabinet d'architecte-urbaniste se déclinera à deux niveaux :

- Définir avec les élus les formes urbaines qui seront recherchées dans les prochaines étapes d'urbanisation de la commune
- Etablir un outil de dialogue avec les habitants, en vue de faire converger leurs projets avec ceux de la commune.

Les communes qui ont expérimentés ce dispositif sont : Prince, Taillis, Brie et la Guerche de Bretagne

Le syndicat d'urbanisme propose à toutes les communes du territoire si elles souhaitent expérimenter cette démarche.

La maîtrise d'ouvrage de l'étude sera assurée par le Syndicat d'urbanisme du pays de Vitré, lequel travaillera en étroite collaboration avec les communes bénéficiaires, ainsi qu'avec les EPCI qui expérimenteraient le souhait d'être partie prenante à la démarche et/ou à son financement. Le coût facturé à ses bénéficiaires est estimé à ce jour à 4€ par habitant.

Le syndicat d'urbanisme demande si la commune est intéressée pour participer à cette démarche et l'échéance à laquelle vous souhaiteriez l'initier.

La décision est reportée au prochain conseil.

• Pour : 0	• Contre : 0	• Abstention : 0
------------	--------------	------------------

13) **délibération fixant les ratios d'avancement de grade**

-Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

-Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et en particulier l'article 49,

-Vu le décret 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C,

-Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

-Vu l'avis du comité technique paritaire, placé auprès du centre de gestion d'Ille et Vilaine, en date du 08/06/2015.

L'assemblée délibérante donnera son avis sur le ratio d'avancement de grade suivant :

**ADJOINTS TECHNIQUES**

Ancien grade	Nouveau Grade	ratio
Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 1ère classe	100 %

La présente délibération est valable de manière indéterminée.

Les conditions d'avancement de grade n'ont plus à être détenues par l'agent au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée

L'organigramme de la collectivité sera modifié en tenant compte des éléments ci-dessus. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de chaque exercice budgétaire, chapitre 012.

Le conseil valide à l'unanimité les ratios d'avancement de grade.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

14) **Renégociation des emprunts de Moulins avec Vitré communauté**

Vitré communauté s'est engagée à accompagner les communes dans la renégociation de leur dette.

Il s'agit des emprunts suivants :

- Le crédit agricole (prêt effectué en 2013 pour un montant de 50 000 € pour une durée de 10 ans)
- La caisse des dépôts (prêt effectué en 2012 pour un montant de 60 000 € pour une durée de 10 ans)

Si la commune est intéressée par la renégociation des emprunts, elle doit délibérer pour l'étude des prêts effectuée par Finance Active.

Chaque étude de prêt sera facturée 600€ TTC

Le conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette renégociation.

• Pour : 0	• Contre : 0	• Abstention : 0
------------	--------------	------------------

15) **Acceptation de la subvention des amendes de police**

Au cours de la commission permanente du 1<sup>er</sup> juillet 2015, il a été décidé d'attribuer la somme de 1081€ pour les travaux d'aménagements piétonniers sur le RD463 (direction la Guerche de Bretagne).

Le conseil général demande à ce que une délibération soit prise pour l'acceptation de la somme proposée ainsi que l'engagement de faire exécuter les travaux prévus dans le plus brefs délais.

Le conseil valide à l'unanimité la délibération.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

16) **Détermination du coût par élèves pour les TAP entre Moulins-Boistrudan**

Monsieur le Maire propose de déterminer le coût par élèves pour les TAP entre Moulins et Boistrudan.

Le coût des TAP a été évalué à 133,60 € par élève.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

17) **Questions diverses**

Dominique GREGOIRE nous informe que les travaux de la toiture de la bibliothèque est reporté fin septembre.

La secrétaire de séance



Anne Marie MORLIER

Le Maire



Pierre MELOT